



DE RETOUR À L'ÉCOLE DES CHAZELLES

Mardi 1^{er} Septembre 2020



Vous pouvez retrouver ce bulletin en couleurs et des informations complémentaires sur le site

Internet : www.montrodât.fr

Téléphone : 04 66 32 10 68

Fax : 04 66 32 45 36

Courriel: mairie.montrodât@wanadoo.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17h

DE RETOUR À L'ÉCOLE DES CHAZELLES

Un premier mois de classe pour les élèves et les adultes de l'école des Chazelles à Montrodat sous le signe de la bonne humeur. Peu de pleurs et beaucoup de sourires chez les enfants et sous les masques des adultes ! Une année particulière qui débute, où chacun a exprimé la volonté de prendre du plaisir, de rire, de jouer et de bien travailler. Il s'agit, pour l'équipe enseignante, de continuer à proposer des projets pédagogiques à tous les élèves en classe et en dehors malgré le contexte sanitaire. Il faudra s'adapter et innover ! Une fois le travail fini, les portes des classes s'ouvrent et l'on retrouve des minis Mbappé qui rêvent de buts et de gloire à la récré. Il y a aussi ceux qui élaborent des stratégies pour gagner aux billes, ceux qui tournent autour de la cour de récréation (à donner le tournis aux enseignants), tels des champions d'athlétisme ou des pilotes automobiles... Ou ceux qui utilisent leur force brute pour tirer le plus fort possible sur la corde ou le drap. Tous, dès que sonne l'heure de la récré, inventent des histoires et rêvent de remporter des batailles... La suite à la prochaine récré ! Aux adultes de s'inspirer de leur insouciance et de leur camaraderie. La solidarité c'est inné, il ne faut pas l'oublier.

Ce sont 94 enfants qui ont débuté l'année scolaire répartis dans six classes. La classe des TPS/PS avec l'enseignante Dominique LAURAIRE et l'ATSEM Anaïs BRASSAC, la classe des PS/MS avec les enseignantes Pauline PUEL et Emmanuelle Bruno et l'ATSEM Peggy Hugon, la classe des GS/CE1 avec l'enseignante Karine JAFFUEL et l'ATSEM Hélène GRAVEGEAT, la classe des CP avec les enseignantes Lucie VEYRUNES et Adeline LAURENT, la classe des CE2/CM1 avec les enseignants Brice BERNABEU et Yolande GALEOTE et la classe des CM1/CM2 avec les enseignantes Marie ANDRÉ et Yolande GALEOTE.

Ce début d'année sera marqué par le projet danse qui a débuté le 17 septembre et qui permettra à chaque enfant de l'école de bénéficier de 12 interventions de Muriel MARIE-AUGE de l'école de musique de Mende jusqu'à Noël. Des chorégraphies vont être créées par chaque classe en s'inspirant d'un album autour des différents continents. Si la situation sanitaire ne permet pas de proposer un rassemblement pour le spectacle de Noël, celui-ci sera filmé et un DVD sera distribué aux familles.

Pour le 11 novembre, les classes des CE2/CM1 et CM1/CM2 travaillent en collaboration avec l'ONAC (office national des anciens combattants) autour des symboles de la république, du monument aux morts de Montrodat et du soldat inconnu. Ils chanteront une chanson lors de la cérémonie du 11 novembre.

Les vacances d'automne vont être appréciées par tous après un début d'année studieux.

L'équipe enseignante remercie l'association des parents d'élèves pour son dynamisme. Ils contribuent à financer tous les projets qui permettent à tous de s'aérer et d'apprendre autrement. L'équipe remercie également la municipalité pour leur soutien au quotidien et les conditions dans lesquelles, enfants et adultes sont accueillis chaleureusement dans cette école.

**Le Directeur
Brice BERNABEU**

INFORMATIONS

CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES APPEL À CANDIDATURE

La commune souhaite mettre en place un Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ), il aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie.

Quels sont les objectifs?

- Permettre aux jeunes Montrodadiens de découvrir le fonctionnement démocratique des différentes institutions et l'organisation de la vie civile; pouvoir s'exprimer et participer à la vie locale par l'élaboration, la préparation et la réalisation d'actions collectives concrètes.
- Trois axes seront priorités et mis en avant par l'équipe municipale :
 - amélioration de la solidarité sur la commune;
 - prise en compte des questions environnementales;
 - amélioration du cadre de vie des jeunes au sein du village.
- A partir de sa mise en place, les jeunes présents au sein des commissions de travail du CCJ vont découvrir tout au long de l'année le fonctionnement démocratique et l'organisation de la vie civile au travers de rencontres, recherches et discussions. Ils vont acquérir une véritable connaissance de leur environnement "politique" au sens de la structuration et du fonctionnement de la communauté des hommes.
- Le groupe sera constitué en fonction de l'engagement des jeunes et non pas sous la forme d'une élection. Il devra réfléchir aux moyens à mettre en place pour recueillir l'avis de tous les jeunes de la commune. Ils n'auront pas de budget à gérer, cela pour éviter de freiner leurs idées et seront amenés à réfléchir aux questions de financement ou d'autofinancement. Le conseil municipal s'est engagé à répondre clairement à chacune des propositions qui leur seront soumises validées ou pas. Chaque réunion sera encadrée par le maire ou un de ses adjoints et des élus.
- Les conseillers seront des jeunes entre 11 et 17 ans désignés pour 2 ans.
- Pour être membre actif au CCJ, le jeune doit être domicilié à MONTRODAT, et **VENIR RETIRER UN DOSSIER D'INSCRIPTION EN MAIRIE AVANT LE 30 NOVEMBRE 2020.**

AVIS AUX JEUNES NÉS EN 2004

Recensement Militaire obligatoire à 16 ans

Les jeunes gens (filles et garçons) ***nés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2004 sont concernés par le recensement militaire en 2020-2021.*** En conséquence, ils doivent se présenter en mairie, munis du livret de famille de leurs parents. **Attendre d'avoir eu les 16 ans (dans les 3 mois qui suivent) !**

Le Maire leur remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT.**

REPRISE DES COURS

- ◆ L'association de gymnastique volontaire « SPORTONIC » a repris son activité depuis le 16 septembre en respectant les consignes sanitaires à la salle polyvalente de Montrodât. Les séances ont lieu le mercredi de 20h 45 à 21h 45 avec Dimitri.
- ◆ L'Atelier d'arts plastiques propose une activité pour les 6 -12 ans les mercredis de 13h30 à 15h dans la petite salle des fêtes.

INFOS TICKETS SPORTS

Compte tenu des conditions sanitaires liées à la crise du COVID, les tickets sport ne seront pas renouvelés pour cette année 2020.

RUBRIQUE : PERDU/ TROUVÉ

Une paire de lunettes de vue, un chapeau enfant d'été et un trousseau de clés

ÉCO-RANDO



Matériel mis à disposition des habitants randonneurs
Une éco-rando ça vous dit !!
Une nature sale vous exaspère,
Vous voulez joindre l'utile à l'agréable.
Pincés, sacs et gants sont à votre disposition à l'accueil
de la Mairie.

CONSULTATION MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Dans l'objectif de mettre en place un marché des producteurs sur la commune, nous vous sollicitons pour compléter un questionnaire :

 **Voir dernière page.**

REMARQUES

Si toutefois, vous souhaitez transmettre une information dans le bulletin d'information,
MERCI de le déposer en mairie aux heures d'ouverture.

SENSIBILISATIONS

VITESSE EXCESSIVE



Suite au courrier reçu en mairie, les riverains se plaignent d'une vitesse excessive sur la départementale D1 à partir de l'intersection D42 en montant vers Goudard.

Mr Le Maire a adressé un courrier au Conseil Départemental, seul compétent dans ce domaine.

RESPECT AIRE DE JEUX



Une fois de plus, nous constatons des dégradations sur les aires de jeux : (grilles arrachées, jeux cassés. etc.)

Petit Rappel, les diverses aires de jeux sont réservées aux enfants de moins 6 ans.

DÉTÉRIORATION BOITE AUX LETTRES DE L'ÉCOLE ET PANNEAUX FUNÉRAIRES



À plusieurs reprises, la boîte aux lettres de l'école a été détériorée et changée ainsi que les panneaux de rue et d'avis d'obsèques.

SÉCURITÉ INCENDIE



Pendant la période de sécheresse, à plusieurs reprises, des feux d'artifice ont été tirés.

À savoir, qu'il est important de le signaler en mairie pour obtenir une autorisation, mais aussi d'informer les pompiers et la gendarmerie. Si les démarches ne sont pas effectuées, les personnes encourent une amende.

RAPPEL

Il est formellement interdit de monter sur les tas de sel et de pouzzolane entreposés dans les dépôts de la mairie.

Il est formellement interdit d'utiliser un terrain privé sans l'autorisation de son propriétaire.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juillet 2020

Séance du 27 juillet 2020	
Nombre de membres en exercice: 15	L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 27 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE, Maire.
Présents : 12	Sont présents: Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Sylvain KURIATA
Votants: 13	Représentés: Marie-Christine PORTE par Maggy REMIZE
	Excuses:
	Absents: Catherine MONCANIS, Magali MOURGUES
	Secrétaire de séance: Marie-Laure PRADEILLES

Fin de séance : 23H45

Le compte rendu de la séance du 15 Juin 2020 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Vote du BP 2020 Commune
- Vote du CA 2019 Lotissement
- Vote du CG 2019 Lotissement
- Affectation du résultat 2019 Lotissement
- Vote du BP 2020 Lotissement
- Détermination du nombre d'adjoints
- Demande d'annulation de créance de loyer

Délibérations du conseil :

Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune (2020D050)

Dans sa séance du 6 Mars 2020 le conseil municipal avait approuvé le compte administratif et le compte de gestion. L'affectation des résultats 2019 du budget commune a été votée le 6 Juin 2020.

Monsieur le Maire PRESENTE le **Budget Primitif Commune 2020** qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- **Dépenses :** 773 098.00 €

- **Recettes :** 773 098.00 €

Section d'Investissement : (RAR Inclus)

- **Dépenses :** 603 319.79 €

- **Recettes :** 603 319.79 €

Vote pour : 13 (à main levée) Adopté à l'unanimité

Vote du compte de gestion 2019 - lotissement la Boriette (2020D051)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Vote pour : 13 (à main levée) Adopté à l'unanimité

Vote du compte administratif 2019 - lotissement la Boriette (2020D052)

Monsieur le Maire PRÉSENTE le **Compte Administratif 2019 du lotissement** qui s'établit comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	17 823.66		0.17		17 823.83	
Opérations exercice	23 885.08		23 885.10	23 885.08	47 770.18	23 885.08
Total	41 708.74		23 885.27	23 885.08	65 594.01	23 885.08
Résultat de clôture	41 708.74		0.19		41 708.93	
Total cumulé	41 708.74		0.19		41 708.93	
Résultat définitif	41 708.74		0.19		41 708.93	

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Après délibération, Mme REMIZE est désignée Présidente de séance, Monsieur ANDRE se retire, et il est procédé au vote,

Le Conseil APPROUVE le Compte Administratif 2019 du lotissement la Boriette à l'unanimité.

Vote pour 12 (à main levée) Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - lotissement la Boriette (2020D053)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit de -0.19**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

B.DEFICIT AU 31/12/2019	-0.19
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-0.19

Après délibération, l'affectation du résultat du lotissement la Boriette est adoptée à l'unanimité.

Vote pour : 13 (à main levée) Adopté à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2020 du Lotissement la Boriette (2020D054)

Monsieur le Maire PRESENTE le **Budget Primitif 2020 du lotissement la Boriette** qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- **Dépenses :** 535 010.19 €
- **Recettes :** 535 010.19 €

Section d'Investissement : (RAR Inclus)

- **Dépenses :** 400 000.00 €
- **Recettes :** 400 000.00 €

Vote pour : 13 Adopté à l'unanimité (à main levée)

Détermination du nombre d'adjoints (2020D047)

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020D024.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la création de trois postes d'adjoints

Vote pour : 13

Adopté à l'unanimité (vote à main levée)

Annulation partielle créance de loyer durant période confinement liée à la crise sanitaire COVID-19 (2020D046)

Madame Laure JACQUES, locataire du restaurant Vole au Vent situé 18 Rue Manjo Prunos à MONTRODAT a exprimé des difficultés liées à la crise sanitaire COVID-19 pour régler ses loyers durant la période fermeture de son établissement du 17 Mars 2020 au 2 Juin 2020.

La créance constituée par le loyer du Multiple Rural au titre de la période de confinement liée à la crise sanitaire COVID-19 se décompose de la façon suivante :

- 15 j au mois de mars soit 381.30 €
 - le mois d'avril soit 762.59 €
 - le mois de mai soit 762.59 €
- Soit un total de 1906.48 €

Monsieur le Maire présente 3 propositions :

- 1- Pas d'annulation de la dette
- 2- Annulation de 50% de la dette
- 3- Annulation à 100% de la dette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a procédé à bulletin secret au vote, dont le résultat est le suivant :

Proposition 1 : Pas d'annulation de la dette : 6 voix

Proposition 2 : annulation 50% de la dette : 7 voix

Proposition 3 : annulation de 100% de la dette : 0 voix

Le Conseil Municipal accepte d'annuler 50 % de la créance relative aux loyers impayés du Multiple Rural durant la période du 17 Mars 2020 au 2 Juin 2020 soit un montant de 953.24 €.

Vote pour : 7 (à bulletin secret)

Adopté à la majorité

CONSEIL MUNICIPAL
Séance N° du 14 septembre 2020

Nombre de membre

Séance du 14 septembre 2020

en exercice : 15

L'an deux mille vingt et le quatorze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 15

Sont présents: Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Catherine MONCANIS, Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Votants : 15

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Laure PRADEILLES

Objet : Création d'une cuisine aménagée et mise aux normes de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a souhaité s'engager sur un projet d'aménagement de la cuisine et de mise aux normes de la salle polyvalente avec en particulier un projet d'amélioration de la performance énergétique.

À ce titre, pour un montant prévisionnel de dépenses de 63 423.54 € HT la Commune a obtenu les subventions suivantes :

- État (DETR) : 37 229.37 €
- Département (Contrats Territoriaux) : 11 416.00 €

Les travaux portent :

- d'une part sur l'équipement d'une cuisine et une reprise de l'installation électrique et du chauffage. L'objectif est de mieux répondre aux demandes des utilisateurs qui recherchent avec la location d'une grande salle (capacité 160 personnes) une cuisine équipée leur permettant de cuisiner eux même ou de faire appel à un traiteur.
- d'autre part sur le changement des huisseries de la salle polyvalente à cause du manque d'isolation des menuiseries existantes qui sont à l'origine de déperdition d'énergie. Les nouvelles huisseries devront assurer une meilleure étanchéité et performance énergétique et comporter un vitrage de sécurité pour diminuer les risques de débris de vitre et de blessures pour les utilisateurs.

Monsieur le Maire donne lecture des offres reçues qui se résument de la façon suivante :

1- Aménagement de la cuisine et reprise de l'installation électrique :

Installation Électrique	Montant HT
EIFFAGE Energie Systèmes	7 518.98 €
SARL TEISSEDRE et Fils	6 872.95 €

Equipements Cuisine	Montant HT
SAS LAROMET	26 107.50 €
GOUBERT	27 491.15 €
SARL Ponsonaille GEVAUDAN FROID	25 920.00 €

2- Huisseries de la Salle Polyvalente

Huisseries	Montant HT
ALZUR SAS	30 166.67 €
option barre accessibilité	250.00 €
SAS PALPACUER SAPET SOLABAIE *	24 255.92 €
OSTY Nicolas	30 476.58 €

Le devis de l'entreprise de SAS PALPACUER SAPET SOLABAIE ne comporte ni le vitrage de sécurité ni les volets roulants.

Après débat, le Conseil Municipal décide de :

- retenir les entreprises suivantes :

Nom de l'entreprise retenue	Montant HTen €	Montant TTCen €
Sarl TEISSEBRE et Fils (installation électrique cuisine)	6 872.95	8 247.54
Sarl Ponsonnaille GEVAUDAN Froid (aménagement cuisine)	25 920.00	31 104.00
ALZUR SAS (huisseries salle polyvalente) option barre accessibilité retenue	30 416.67	36 500.00

- autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier et régler les dépenses inhérentes.

Vote pour : 15 Adopté à l'unanimité (à main levée)

Objet : Désignation d'un élu à la SPL "Les petits loups du Gévaudan"

Les statuts de la Société Publique Locale "Les petits loups du Gévaudan" prévoient la désignation d'un élu du Conseil Municipal de Montrodat non membre de la Communauté de Communes du Gévaudan. Cette représentation supplémentaire provient d'un financement accordée par la Commune lors de la création de la SPL.

Après débat, est élue à l'unanimité : **Monique DOMEIZEL**

Vote pour : 15 Adopté à l'unanimité (à main levée)

Objet : Attribution Subventions Associations 2020

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues au titre de l'année 2020 par diverses associations.

Monsieur BOUDET Pierre a analysé les demandes et a établi une liste de proposition. Monsieur le Maire rappelle les subventions attribuées en 2019 et propose les attributions suivantes :

	Accordé en 2020	Votants	Pour	Contre	Abstention
Association SPORTONIC	300 €	14	14	0	0
Association sportive de l'école	3 000 €	15	15	0	0
Association Treck & Bike	1000 €	14	14	0	0
Association Sports Loisirs Handicaps (CEM)	250 €	15	14	1	0
Visiteuses établissements hospitaliers	200 €	15	6	3	6
Twirling Club	200 €	15	10	5	0
Association la Gaule	150 €	15	1	14	0

M. ANDRE ne prend pas part au vote de la demande de subvention de l'association Sportonic.

Mme Isabelle CELLIER ne prend pas part au vote de l'association Treck et Bike.

Information complémentaire : Pour l'association FCM (Football Club Montrodat), la Commune prend en charge la location du stade et du gymnase pour un montant de 2636 €.

Objet : Dénomination et numérotation des nouvelles voies

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 25 janvier 2016, 26 Octobre 2016 et 11 avril 2017 portant sur la dénomination des voies de la Commune.

En raison de la construction d'une maison individuelle et de la création du lotissement communal de la Boriette, il convient à ce jour de créer 3 nouvelles voies :

Monsieur le Maire propose :

- Impasse de la Freizière partant de la rue de la Limouze comportant la numérotation de 1 à 3.
- Rue de la Boriette reliant la route du Pied d'Escure à la Rue du Stade comportant la numérotation de 1 à 16 ainsi que 18/20/22
- Impasse du Nord reliant la rue de la Boriette comportant les numérotations 1 et 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte les dénominations et numérotations exposées telles que ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire ou son représentant de communiquer ces informations à la Poste et à différents services administratifs

Vote pour : 15 Adopté à l'unanimité

Objet : Logements communaux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1;

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente;

Considérant que l'ancienne salle de classe transformée en logement situé 3 rue des Portettes - parcelle cadastrée AC 372 (85 m²)- appartenant au domaine privé de la Commune est vacant.

Ce bien d'une surface habitable de 54 m² dont l'état est très délabré se compose d'un couloir d'entrée, un local chauffe-eau, un WC, une grande pièce avec coin cuisine, une chambre et une salle de bains.

Considérant que le logement, le préau, la cour et le jardin situés 8 rue Jules Malgoire - parcelles cadastrées AC 371 (425 m²)- AC 177 (316 m²) appartenant au domaine privé de la Commune est à usage locatif avec un loyer modéré. La maison dont la surface habitable est de 39 m² au rez de chaussée et de 38 m² à l'étage se compose d'une grande pièce principale de plain-pied et 2 chambres et une salle bain à l'étage. L'ancien préau de l'école est attenant au logement. La surface totale des 2 parcelles est de 741 m²,

Considérant que le Conseil Municipal en date du 13 mars 2020 a voté la mise en vente de l'ancienne salle de classe en faveur de Mme JONVILLE pour une valeur de 35 000 €,

Considérant le courrier de Mme Virginie JONVILLE reçu en Mairie le 25 Avril 2020 dans lequel elle renonce à l'acquisition du bien,

Considérant le courrier de Mme Françoise BOUT en date du 09 Novembre 2019 dans lequel elle se porte acquéreur des 2 biens ou à défaut de celui dont elle est locataire.

Considérant l'avis de l'agence Immobilière William DALLE IMMOBILIER du 6 Octobre 2019 qui a évalué l'ancienne salle de classe transformée en logement (cadastré AC 372) entre 30 000 € et 35 000 € et l'autre logement avec terrain (cadastré AC371 et AC 177) est estimé entre 90 000 € et 110 000 €,

Considérant que les rapports techniques avant la vente n'ont pas été effectués,

Considérant que la vente de gré à gré dite amiable dans les conditions prévues par le CGCT est la mise en vente la plus adaptée,

Monsieur le Maire soumet au vote à bulletin secret la décision de sortir ou pas du patrimoine communal les 2 biens cités ci-dessus dans les conditions suivantes et précise que si le Conseil Municipal décide de vendre, ces recettes seront utilisées pour construire un logement neuf.

Désignation du bien	Pour la Vente	Contre la Vente	Blanc
Ancienne Salle de Classe + Logement avec terrain	11	3	1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide la mise en vente de ces logements.

Votes (à bulletin secret) Pour : 11 Contre : 3 Bulletin blanc : 1
Adopté à la Majorité

Objet : Fixation du prix de vente des logements communaux

Suite à la délibération du 14 septembre 2020 décidant de la mise en vente des 2 logements communaux, il est procédé à bulletin secret à la fixation du montant de la vente de l'ancienne salle de classe, du logement avec le préau et du terrain attenant.

Propositions de montant	nombre de vote
120 000 €	1
140 000 €	5
150 000 €	9

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à écrire à Madame BOUT pour l'informer de la décision de lui vendre les biens situés sur les parcelles AC371- AC372 et AC 177 comportant l'ancienne salle de classe, le logement avec le préau et le terrain pour un montant de 150 000 €,
- à faire effectuer les diagnostics nécessaires si accord,
- dit qu'une délibération du Conseil Municipal devra intervenir ultérieurement afin de confirmer la cession des biens et autoriser la signature de l'acte authentique.

Vote pour : 9 voix (à bulletin secret)

Adopté à la Majorité

Objet : Section Gimels / Palhers

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les biens de la section Gimels/Palhers sont en grande partie sur la Commune de Palhers 31/33ème et donc 2/33ème sur la Commune de Montrodats.

L'entretien des forêts et la vente éventuelle de bois sont assurés par l'Office National des Forêts en lien avec le PEFC Occitanie. La certification PEFC permet de :

- valoriser les ventes et d'accéder aux aides publiques en lien avec la forêt.

Compte tenu de la surface importante située sur la commune de Palhers, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser la Commune de Palhers à s'engager pour la Commune de Montrodats dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans,
- de désigner Monsieur le Maire de Palhers pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents liés à cet engagement.

Vote pour : 15

Adopté à l'unanimité

Objet : Création d'un marché communal

La Commune de Montrodats souhaite organiser un marché sur la place de la Mairie rue des Manjo Prunos pour répondre à une demande de la population et aussi au souhait de commerçants en proposant un nouveau lieu de consommation et une nouvelle offre de proximité.

Ce marché, dont l'offre sera alimentaire et non alimentaire, se tiendra avec une fréquence hebdomadaire ou autre le Mardi de 15H30 à 18H00.

Il occupera un espace de 5 000 m² maximum et accueillera une vingtaine d'exposants au maximum qui devront effectuer une demande d'attribution d'un emplacement par écrit.

Conformément à l'article L.2224-18 du code Général des Collectivités Publiques, le Conseil Municipal est compétent pour organiser et établir un règlement du marché. Le règlement fixe les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène. Il prend la forme d'un arrêté municipal.

Les marchés constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu à la rédaction d'un acte administratif du Maire qui confère un droit personnel d'occupation du domaine public aux commerçants.

Dès lors, Monsieur le Maire propose :

- d'autoriser la création d'un marché communal hebdomadaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à définir par arrêté les modalités

d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

Vote pour : 15 Adopté à l'unanimité

CONSULTATION

Dans l'objectif de mettre en place un marché des producteurs sur la commune, nous vous sollicitons pour compléter un questionnaire :

<https://forms.gle/PxXqbpp43n9r5rkb9>

- en recopiant le lien suivant dans la barre d'adresse de votre moteur de recherche ;
- en vous rendant sur le site Internet de la commune :
<https://www.montrodat.fr>
- en flashant le QR code ci-dessous avec l'appareil photo de votre smartphone ;
- en complétant le bulletin ci-dessous et en le déposant en mairie.



Nous vous remercions par avance pour votre contribution à ce projet.

Questionnaire : Mise en place d'un marché de producteurs

Seriez-vous prêt à venir au marché de producteurs à Montrodat ?

OUI

NON

Si oui

A quelle fréquence, seriez-vous prêt à venir sur ce marché ?

- Toutes les semaines
- 2 fois par mois
- 1 fois par mois

Quels sont les produits que vous aimeriez y trouver ?

- Fruits et légumes
- Boucherie, charcuterie
- Boulangerie
- Plats à emporter
- Boissons
- Fromages, crèmerie
- Autre

Si non,

Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

Autres remarques :

.....

Nous vous remercions pour votre contribution. Vous pouvez nous déposer le questionnaire à la mairie.